



## EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 1<sup>er</sup> août 1927

N° 119537

(Demande déposée: 8 juillet 1926, 18<sup>1</sup>/<sub>4</sub> h.)

Classe 95

## BREVET PRINCIPAL

Hermann THORENS, Sainte-Croix (Vaud, Suisse).

## Briquet automatique.

Il existe déjà des briquets automatiques munis d'un couvercle qui s'ouvre sous l'action d'un ressort à boudin dont une extrémité appuie contre le couvercle et l'autre contre le corps du briquet. Ce ressort est soumis à un travail fréquent et en conséquence c'est, avec la molette et le bloc de ferro-cérium, l'une des parties du briquet qui est le plus vite hors d'usage. Mais, tandis que, dans la plupart des briquets, les deux premières pièces, molette et bloc de ferro-cérium, sont disposées de façon à pouvoir se remplacer très facilement, le remplacement du ressort à boudin est beaucoup plus compliqué du fait qu'il faut l'introduire, armé, dans un emplacement bien déterminé, ce qui demande pour être bien fait un outillage spécial.

La présente invention a pour but de remédier à cet inconvénient. Elle se rapporte à un briquet du genre de ceux dans lesquels l'ouverture du couvercle est obtenue par un ressort à boudin dont une extrémité appuie contre le couvercle et l'autre contre le corps du briquet. Ce briquet est caractérisé en ce que ce ressort est enfermé dans une gaine laissant sortir les deux extrémités du ressort,

en vue de permettre la mise en place et l'enlèvement facile de celui-ci.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 en est une vue en élévation; la fig. 2 en montre un détail en plan; la fig. 3 est une coupe à plus grande échelle par III—III de fig. 1.

*a* est le corps du briquet et *b* son couvercle. Sur le corps *a* sont montés la mèche *c*, la molette rotative *d* et le bloc de ferro-cérium *e* pouvant coulisser librement dans une monture *e*<sub>1</sub>. Sur le couvercle *b* est pivoté le bras *f* qui, lorsque le couvercle *b*, dégagé de son verrou *b*<sub>1</sub>, s'ouvre, s'engage avec l'une des chevilles *d*<sub>1</sub> de la molette et fait tourner celle-ci.

Le couvercle *b* est relié au corps du briquet *a* par l'intermédiaire d'un arbre passant librement dans des paliers pratiqués sur ces deux parties *a* et *b*. Cet arbre comprend un canon *g* muni d'une tête *g*<sub>1</sub> et dans lequel peut se visser une vis *h*. C'est sur cet arbre qu'est enfilée la gaine *i* constituée par un manchon métallique à l'intérieur duquel est

logé le ressort à boudin  $k$ . L'une des extrémités  $k_1$  de ce ressort appuie sur le bloc de ferro-cérium et presse celui-ci contre la molette. L'autre extrémité  $k_2$  appuie contre l'intérieur du couvercle. La gaine  $i$  présente une fente longitudinale  $i_1$  et chacun de ses bords circulaires présente une encoche  $i_2$  respectivement  $i_3$ . Pour engager le ressort dans la gaine, on l'enfonce dans celle-ci de haut en bas, en fig. 2, les extrémités du ressort étant déjà tournées vers l'extérieur dans la position qu'elles doivent occuper pour fonctionner correctement; l'extrémité  $k_2$  se déplace alors dans la rainure  $i_1$ ; puis l'on engage l'extrémité  $k_2$  contre l'épaulement  $i_4$  formé par l'un des bords radiaux de la rainure  $i_3$ ; après quoi on amène l'extrémité  $k_1$  à appuyer contre le bord radial  $i_5$  de l'encoche  $i_2$ . Pour monter la gaine et le ressort dans le briquet, on place le couvercle de façon que ses paliers viennent en regard de ceux du corps du briquet puis on engage la gaine entre ces paliers de façon que l'extrémité  $k_1$  du ressort vienne appuyer contre la pierre de ferro-cérium, tandis que l'extrémité  $k_2$  appuie contre le fond du couvercle. Après quoi on enfle dans les paliers et dans la gaine le canon  $g$  et l'on visse la vis  $h$  dans ce canon.

Ces deux extrémités  $k_1$  et  $k_2$  occupent ainsi une position bien déterminée par rapport à la gaine.

#### REVENDEICATION :

Briquet automatique dans lequel l'ouverture du couvercle est obtenue par un ressort

à boudin dont une extrémité appuie contre le couvercle et l'autre contre le corps du briquet, caractérisé en ce que ce ressort est enfermé dans une gaine laissant sortir les deux extrémités du ressort, en vue de permettre la mise en place et l'enlèvement facile de celui-ci.

#### SOUS-REVENDEICATIONS :

- 1 Briquet selon la revendication, caractérisé en ce que cette gaine est constituée par un manchon à chacune des extrémités duquel sort l'un des bouts du ressort.
- 2 Briquet selon la sous-revendication 1, caractérisé en ce que le manchon est fendu longitudinalement pour permettre l'introduction dans celui-ci du ressort avec ses extrémités déjà courbées vers l'extérieur.
- 3 Briquet selon la sous-revendication 2, caractérisé en ce que le manchon présente à chacune de ses extrémités un épaulement contre lequel appuie le bout correspondant du ressort, de façon que chacun de ces bouts occupe sur la gaine une position bien déterminée, ce qui permet la mise en place exacte et simultanée de la gaine et des extrémités du ressort.
- 4 Briquet selon la sous-revendication 3, caractérisé en ce que à chaque extrémité les bords circulaires du manchon présentent une encoche dont l'un des côtés forme l'épaulement sus-mentionné.

Hermann THORENS.

Mandataire: A. BUGNION, Genève.

